

Département de la Moselle
Communauté de Communes de Cattenom et Environs

COMMUNE DE MONDORFF

Plan Local d'Urbanisme

06-3-1 Couloirs de bruit

Prescription de l'élaboration du PLU	DCM	12/05/2015
Arrêt du projet de PLU	DCM	04/07/2023
Approbation du PLU	DCM	24/06/2024

Document approuvé par D.C.M le 24/06/2024

Date de référence : juin 2024

**Classement des infrastructures de transports terrestres
affectées par le bruit**
Article 13 de la loi n°92.1444 du 13 décembre 1992
relative à la lutte contre le bruit

Prescriptions d'isolement acoustique

Arrêté interministériel du 23 juillet 2013, modifiant l'arrêté du 30 mai 1996

Acte d'institution du Classement

Arrêté préfectoral n°2014-DDT/OBS-01 du 27 février 2014, relatif au classement sonore des **infrastructures routières de transports terrestres** (réseau des routes départementales) et à l'isolement acoustique des bâtiments affectés par le bruit sur le territoire du Département de la Moselle.

Infrastructures de transport terrestres classées

Nom de l'infrastructure	N° du segment	Délimitation du tronçon	Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit
D1		D653 à Mondorff	3 hors agglo	100 m
			4 en agglo	30 m

Lieux de consultation de l'arrêté

- Mairie
- Préfecture
- Sous-préfecture
- DDT Moselle